



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de préparation 17-juil.-2013

Date de révision 17-juil.-2013

Numéro de Révision 1

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit **CORN MEAL AGAR**
Cat No. : **CM0103**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Substances chimiques de laboratoire
Utilisations déconseillées Pas d'information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Oxoid Ltd Wade Road Basingstoke, Hants, UK RG24 8PW Tel: +44 (0) 1256 841144 mbd-sds@thermofisher.com mbd-sds@thermofisher.com	Fournisseur Oxoid Ltd. Wade Road Basingstoke, Hants, UK RG24 8PW Telephone: +44 (0) 1256 841144
Adresse e-mail		

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Carechem 24: +44 (0) 1865 407333

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008

non dangereux(se)

Dangers physiques

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Risques pour la santé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Dangers pour l'environnement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Phrase(s) R aucun(e)

Pour le texte complet des phrases R et des mentions H évoquées dans la présente Section, consulter la Section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Mention d'avertissement aucun(e)

Mentions de danger

Conseils de prudence**2.3. Autres dangers**

Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2. Mélanges**

Composant	No.-CAS	No.-CE.	Pour cent en poids	CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008	67/548/CEE Classification
NONHAZARDOUS	NA		100	-	-

Pour le texte complet des phrases R et des mentions H évoquées dans la présente Section, consulter la Section 16

SECTION 4: PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours**

Contact avec les yeux	Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent..
Contact avec la peau	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent..
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent..
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Protection pour les secouristes	Pas de précautions spéciales requises.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins Traiter de façon symptomatique

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Use extinguishing method compatible with surroundings.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants

Produits de combustion dangereux

Aucun(e)(s) dans les conditions normales d'utilisation

5.3. Conseils aux pompiers

Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de poussière.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Éviter la formation de poussière.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Éviter la formation de poussière.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger de l'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisez dans les laboratoires

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de substance dangereuse dont les limites d'exposition professionnelle auraient été établies par les organismes de régulation locaux.

Valeurs limites biologiques

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Les méthodes de surveillance

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

Le niveau sans effet dérivé (DNEL) Conformément à notre expérience et aux informations qui nous ont été fournies, le produit n'a aucun effet nocif s'il est utilisé et manipulé selon les indications données

<u>Voie d'exposition</u>	Effet aigu (local)	Effet aigu (systémique)	Les effets chroniques (local)	Les effets chroniques (systémique)
Oral(e) Dermale Inhalation				

La concentration prévisible sans effet (PNEC) Conformément à notre expérience et aux informations qui nous ont été fournies, le produit n'a aucun effet nocif s'il est utilisé et manipulé selon les indications données.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Aucun(e)(s) dans les conditions normales d'utilisation..

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter: Lunettes de sécurité avec protections latérales (La norme européenne - EN 166)

Protection des mains

En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection

Matériau des gants	Le temps de passage	Épaisseur du gant	La norme européenne	Commentaires à gants
Gants jetables	Voir les recommandations du fabricant	-	EN 374	(exigence minimale)

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation

Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu

Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

Protection de la peau et du corps

Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection n'est exigé sous des conditions d'utilisation normale.

À grande échelle / utilisation d'urgence

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 136 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont de l'expérience

Type de Filtre recommandé: Filtre à particules .

À petite échelle / utilisation en laboratoire

Conservé une ventilation adéquate

Mesures d'hygiène

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter la formation de poussière.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Varies	
État physique	poudre.	
Odeur	Pas d'information disponible	
Seuil olfactif	donnée non disponible	
pH	Non applicable	
Point/intervalle de fusion	Pas de données disponibles	
Point de ramollissement	Pas de données disponibles	
Point/intervalle d'ébullition	Non applicable	
Point d'éclair	Non applicable	Méthode - Pas d'information disponible.
Taux d'évaporation	Non applicable	solide
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.	
Limites d'explosivité	donnée non disponible.	
Pression de vapeur	donnée non disponible	
Densité de vapeur	Non applicable	solide
Densité / Densité	donnée non disponible	
Masse volumique apparente	donnée non disponible	
Hydrosolubilité	Soluble dans l'eau	
Solubilité dans d'autres solvants	Pas d'information disponible.	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)		
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable	
Température de décomposition	donnée non disponible	
Viscosité	Non applicable	solide
Propriétés explosives	Pas d'information disponible.	
Propriétés comburantes	Pas d'information disponible.	

9.2. Autres informations

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales. hygroscopique.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse
Réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Néant dans des conditions normales de traitement..

10.4. Conditions à éviter

Produits incompatibles, Excès de chaleur, Éviter la formation de poussière, Exposition à l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e)(s) dans les conditions normales d'utilisation

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit	Le produit ne présente pas de toxicité aiguë basée sur les informations connues ou fournies
a) toxicité aiguë;	
Oral(e)	Non classé
Dermale	Non classé
Inhalation	Non classé
<u>Données toxicologiques pour les composants</u>	
b) corrosion cutanée/irritation cutanée;	Non classé
c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;	Non classé
d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;	
Respiratoire	Non classé
Peau	Non classé
e) mutagénicité sur les cellules germinales;	Non classé
f) cancérogénicité;	Non classé
	Aucune substance chimique cancérogène connue n'est contenue dans ce produit
g) toxicité pour la reproduction;	Non classé
h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;	Non classé
i) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée;	Non classé
Organes cibles	aucun(e).
j) danger par aspiration;	Non applicable solide
Symptômes / effets, aigus et différés	L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité Effets écotoxicologiques	Ne contient pas de substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées
12.2. Persistance et dégradabilité	Devrait être biodégradable
Persistance	Soluble dans l'eau, Une persistance est peu probable, d'après les informations fournies.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Une bioaccumulation est peu probable

<u>12.4. Mobilité dans le sol</u>	Le produit est soluble dans l'eau, et peuvent se propager dans les systèmes d'eau. Mobilité probable dans l'environnement du fait de sa solubilité dans l'eau. Très mobile dans les sols.
<u>12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB</u>	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).
<u>12.6. Autres effets néfastes</u>	
Informations relatives aux perturbateurs endocriniens	Ce produit ne contient aucun disrupteur endocrinien connu ou suspecté
Des polluants organiques persistants	Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance
Potentiel de destruction de l'ozone	Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés	Les entités générant des déchets chimiques doivent vérifier si la substance chimique rejetée est classée comme déchet dangereux. Les entités générant des déchets doivent également consulter les réglementations locales, régionales et nationales sur les déchets dangereux pour garantir une classification totale et précise.
Emballages contaminés	Vider les restes. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Ne pas réutiliser des récipients vides.
Le code européen des déchets	Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application
Autres informations	Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<u>IMDG/IMO</u>	non réglementé
<u>14.1. Numéro ONU</u>	
<u>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</u>	
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</u>	
<u>14.4. Groupe d'emballage</u>	
<u>ADR</u>	non réglementé
<u>14.1. Numéro ONU</u>	
<u>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</u>	
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</u>	
<u>14.4. Groupe d'emballage</u>	
<u>IATA</u>	non réglementé
<u>14.1. Numéro ONU</u>	
<u>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</u>	
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</u>	
<u>14.4. Groupe d'emballage</u>	
<u>14.5. Dangers pour l'environnement</u>	Pas de dangers identifiés
<u>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</u>	Pas de précautions spéciales requises

14.7. Transport en vrac
conformément à l'annexe II de la
convention Marpol 73/78 et au recueil
IBC

Non applicable, les produits emballés

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires internationaux

X = liste

Réglementation nationale

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail

Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique / Rapports (CSA / CSR) ne sont pas nécessaires pour les mélanges

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

Non applicable

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

Non applicable

Légende

CAS - Chemical Abstracts Service

EINECS/ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

WEL - Limite d'exposition en milieu de travail

ACGIH - American Conference of Industrial Hygiene

DNEL - Le niveau sans effet dérivé

RPE - Équipement de protection respiratoire

LC50 - Concentration létale à 50%

NOEC - Concentration sans effet observé

PBT - Persistante, bioaccumulable, toxique

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMO/IMDG - International Maritime Organization/International Maritime Dangerous Goods Code

OECD - Organisation de coopération et de développement économiques

BCF - Facteur de bioconcentration (FBC)

TSCA - Loi américaine sur le contrôle des substances toxiques, inventaire, rubrique 8(b)

DSL/NDL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

NZIoC - Nouvelle-Zélande Inventaire des substances chimiques

TWA - Moyenne pondérée dans le temps

IARC - Centre international de Recherche sur le Cancer

PNEC - La concentration prévisible sans effet

LD50 - Dose létale à 50%

EC50 - Concentration efficace 50%

POW - Coefficient de partage octanol: eau

vPvB - très persistantes et très bioaccumulables

ICAO/IATA - International Civil Aviation Organization/International Air Transport Association

MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

ATE - Estimation de la toxicité aiguë

VOC - Composés organiques volatils

Les principales références bibliographiques et sources de données

Fournisseurs fiche technique de sécurité,

ChemADVISOR - LOLI,

Merck index,

RTECS

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008

[CLP]:

Dangers physiques	Méthode fondée sur des données d'essais
Risques pour la santé	Méthode de calcul
Dangers pour l'environnement	Méthode de calcul

Conseils relatifs à la formation

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuelle et l'hygiène.

Date de préparation	17-juil.-2013
Date de révision	17-juil.-2013
Sommaire de la révision	
Cause de la révision	Commercialisation initiale.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient avoir valeur de garantie ou d'assurance-qualité. Les informations ne concernent que la substance spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être invalides si la substance est employée en combinaison avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité